

# La CIP-N soutient le modèle PLR

Berne, le 2 septembre 2016

Communiqué de presse

## La CIP-N soutient le modèle PLR

### Renforcer la voie bilatérale – pas de mesures unilatérales dangereuses

---

**Pas de plafonds et pas de mesures d'accompagnement supplémentaires, mais une préférence indigène, comme l'a proposé le PLR. Le groupe parlementaire libéral-radical se réjouit que la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) prenne des mesures pour maîtriser l'immigration de manière autonome tout en évitant à l'économie et à la place économique suisse des obstacles supplémentaires. La Commission a refusé, aujourd'hui, les plafonds tout comme les contingents non concertés. Au centre du compromis se situe la préférence indigène proposée par le PLR.**

Le PLR propose depuis longtemps une préférence indigène, qui priorise de manière temporaire la main-d'œuvre indigène lors d'un poste vacant dans un groupe professionnel, un secteur et/ou une région précise, qui présente un taux de chômage particulièrement élevé. La préférence indigène peut être appliquée sans plafonds tout en permettant de maîtriser l'immigration. Elle correspond ainsi aux attentes exprimées par la population, lorsqu'elle a adopté l'initiative contre l'immigration de masse.

#### Une solution d'accord commun

La CIP-N a décidé d'adopter la proposition faite par le PLR et l'a complétée avec des éléments du PDC et des Vert'libéraux. Elle exige que les offices régionaux de placement (ORP) soient étroitement associés. L'objectif est que lorsqu'un certain seuil défini d'emplois vacants est atteint dans un secteur, ce dernier disposera d'une période définie pour informer l'ORP des postes vacants en question. L'ORP devra dans une première étape les proposer à des personnes inscrites dans ses services. Pour finir, des mesures correctives supplémentaires se basant sur l'art. 14 al. 2 de l'accord sur la libre circulation des personnes peuvent au besoin être convenues avec l'UE. Tout comme le PLR, la CIP-N ne souhaite pas de solution unilatérale. Cela serait tout simplement fatal, dangereux et présenterait de hauts risques à l'issue incertaine pour les accords bilatéraux. Enfin, la CIP-N a également décidé de soutenir la proposition du PLR visant à faire en sorte qu'une autorisation d'établissement puisse être révoquée lorsqu'un étranger n'est pas prêt à s'intégrer en Suisse.

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour pour la Suisse.**

---

#### Contacts

- › Ignazio Cassis, président groupe parlementaire libéral-radical, 079 318 20 30
  - › Thomas Hefti, vice-président groupe parlementaire libéral-radical, 079 443 10 10
  - › Beat Walti, vice-président groupe parlementaire libéral-radical, 079 296 72 25
  - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
  - › Arnaud Bonvin, porte-parole romand, 079 277 71 23
-

## La CIP-N soutient le modèle PLR

Le PLR est le garant du modèle à succès suisse depuis 1848. Grâce à nos compétences économiques, nous assurons à la Suisse des conditions-cadre optimales, afin de préserver les emplois et d'en créer davantage. Nous nous engageons également pour les accords bilatéraux, mais refusons toute adhésion à l'Union européenne.